

SOLUXANE

Peinture mate pour travaux de façade D3 ou I1

Extérieur

DÉFINITION

- SOLUXANE est une peinture de façade mate en phase aqueuse à base de résines acryliques additivé en résine polysiloxanes de classe D3 ou I1.

DESTINATION ET PROPRIÉTÉS

- SOLUXANE est très résistant aux intempéries.
- SOLUXANE est hydrophobe, mais très perméable à la vapeur d'eau.
- SOLUXANE est protégé pour résister aux micro-organismes de surface.
- SOLUXANE est de classe D3 ou I1 selon Norme EN 1062-1 / T 34-722.
- SOLUXANE permet de réaliser des travaux d'imperméabilité de réfection de façade par revêtement conformément à la norme NFP 84-404 – D.T.U.42.1.
- SOLUXANE permet l'entretien de système d'Isolation Thermique Extérieure avec enduit mince sur isolant (règles ETICS).

MISE EN OEUVRE

- Matériel d'application :** Brosse, rouleau polyamide texturé 12-18 mm selon structure du support.
- Dilution :** A l'eau exclusivement (% en poids).
Brosse, rouleau : selon absorption du support. 1^{ère} couche dilution 5 à 10% environ pour les systèmes D3 ou I1.
20% environ pour les systèmes K1/K2/K3.
2^{ème} couche pure.
- Application :** Empâter régulièrement, croiser et lisser toujours dans le même sens.
- Consommation :** 400 g/m² minimum sur fonds lisses.
- Séchage à 23°C et 50% HR :** Sec : 4h - Recouvrable : 24h.
- Nettoyage du matériel :** A l'eau, immédiatement après utilisation.
- Teintes :** Bases P (blanc), M et V permettant de réaliser des teintes de avec le système à teinter ASTRAL BATIMENT.
Pour la mise à la teinte, ne pas utiliser les colorants WB1/WG1/WO3/WR2/WV1/WV2/WY2.

PRÉCAUTIONS A OBSERVER

- Dans les régions dont les sols sont pauvres en calcaire (départements 22, 29, 35, 44, 56 et 85 notamment), les revêtements souples finition lisse peuvent subir l'agression des escargots. Il convient tout particulièrement de respecter les prescriptions du DTU 42.1 concernant la présence d'un soubassement en film mince. De même, il incombe au maître d'œuvre, en sa qualité de garant des choix techniques inhérents à la réalisation de l'ouvrage, et au maître d'ouvrage à qui incombe l'entretien du revêtement, d'éviter le contact de toute végétation avec celui-ci. Dans les régions dont les sols sont pauvres en calcaire, l'application en finition d'une couche supplémentaire de Peinture de ravalement AE POLYFILLA PRO (produit spécialement étudié pour résister aux détériorations dues aux escargots) est impérative pour éviter toute détérioration des revêtements souples finition.
- Nous déconseillons l'application de teintes soutenues sur des surfaces teintes soutenues pouvant être exposées au soleil. Selon les NF DTU 59.1 et NF DTU 42-1, seules les teintes ayant un indice de luminance lumineuse Y ou LRV (Light Reflectance Value) supérieur à 35% sont admises. Une exception pourra être faite pour les petites surfaces (Exemples : allèges, trumeaux...)
- Ne pas traiter :** Les surfaces exposées au soleil pendant les périodes chaudes par temps pluvieux ou par vent fort, les surfaces en cours de dégel ou en cas de risques de gelées pendant le séchage.
- Ne pas utiliser 2 lots de numérotation différente sur une même face en travaux de finition.
- En travaux extérieurs, la température ambiante devra être comprise entre + 5°C et + 35°C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 80 % d'humidité relative.
- Les surfaces recouvertes de micro-organismes seront traitées avec une solution anticryptogamique selon les prescriptions du fabricant.
- Ne pas appliquer sur des supports plâtre.
- Conservation :** en emballage d'origine non entamé à l'abri du gel et des très fortes chaleurs.

FICHE TECHNIQUE (produit standard blanc)

- Classification AFNOR :** T 36-005 Famille I - Classe 7b2.
P 84-403 Classe D3 / I1.
T 34-722 (EN 1062-1)E4/V2/W2/A1 à A2.
- Présentation :** Peinture semi-épaisse.
- Densité :** 1,51 ± 0,05.
- Liant :** Copolymères acryliques et polysiloxane en phase aqueuse.
- Pigments :** Dioxyde de titane et pigments solides à la lumière.
- Extrait sec en poids :** 69 % ± 2.
- Extrait sec en volume :** 54 % ± 3.
- Degré de brillant :** < 2 GU sous 85° (aspect très mat).
- COV :** Valeur limite en UE pour ce produit (cat A/c) : 40 g/l (2010).
Ce produit contient au maximum 1 g/l COV.

MISE EN ŒUVRE SYSTEME CLASSE D3 OU I1

- Conditions d'application, subjectiles :** Se conformer aux prescriptions des D.T.U. en vigueur
- Préparations des fonds et systèmes :** Pour les cas particuliers, consulter le Service Technique.

SUBJECTILE	ASPECT DE SURFACE INITIAL	TRAVAUX PREPARATOIRES ET D'APPRET	TRAVAUX DE FINITION
Bétons Enduits à base de liants hydrauliques	Bruts	1 couche FIX+IMPER OPACIFIANT (250 g/m ²) ou HYDROFIX(250 g/m ²) ou HYDROFIX GRANITE (250 g/m ²)	Système D3/E4V2W2A1 1 couche SOLUXANE à 400 g/m ² Système I1/E4V2W2A2 1 couche SOLUXANE à 400g/m ²
	Recouverts d'une ancienne peinture film mince farinante bien adhérente	1 couche FIX+IMPER OPACIFIANT (250 g/m ²)	
	Recouverts d'une ancienne peinture film mince ou RSE non farinant et bien adhérent	1 couche HYDROFIX (250 g/m ²) ou HYDROFIX GRANITE (250 g/m ²)	
	Recouvert d'un ancien revêtement d'imperméabilité ou R.P.E non farinant et bien adhérent	1 couche SOLUXANE dilué à 5-10 % d'eau (300 g/m ²) ou 1 couche HYDROFIX (250 g/m ²) ou HYDROFIX GRANITE (250 g/m ²)	

- Se reporter à la NF DTU. 42-1 pour les travaux d'imperméabilité - Se reporter à la NF DTU 59-1 pour les travaux de peinture de la classe D3.**
- Les consommations indiquées correspondent à des supports lisses. Tenir compte du relief et de la porosité du support pour estimer les consommations pratiques.
- Cas des supports peints pour une finition d'imperméabilité I1 selon la NF DTU 42 -1 (norme (NF P 84-404) :**

		Classe du nouveau revêtement d'Imperméabilité			
		I1	I2	I3	I4
Epaisseur du revêtement en place	Inférieur à 300 µm	Etude préalable	Non réalisable en SOLUXANE		
	Supérieur à 300 µm	Etude préalable			

- L'étude préalable a pour objet de définir les cas où le décapage n'est pas obligatoire.
- L'étude préalable comporte la mesure de l'épaisseur et une série d'essais.
- En l'absence d'étude préalable le décapage est obligatoire.

RECONNAISSANCE DES FONDS ET TRAVAUX PREPARATOIRES POUR ENTRETIEN OU RENOVATION D'ITE SUIVANT LES REGLES « ETICS »

- **Support :** Système d'isolation thermique extérieure recouvert d'un système d'enduit mince.
- Nos propositions techniques ne sont valables uniquement si la reconnaissance du support est réalisée par l'intervention d'un professionnel (organisme ou maître d'œuvre spécialisée) comme définit dans les règles professionnelles "ETICS" de décembre 2004.
- Cette reconnaissance préalable est assortie de mesures et analyses en laboratoire. Un procès-verbal est établi et doit être obligatoirement remis aux entreprises au moment de la consultation. Cette reconnaissance est à la charge du maître d'ouvrage.
- Dans le cas où cette reconnaissance préalable du support n'est pas réalisée, les seules solutions pouvant être mises en œuvre sont soit la pose d'un bardage ou d'une vêtue, soit le remplacement de l'I.T.E. existante.
- Nos propositions techniques permettent de répondre aux défauts de TYPE 1, TYPE 2 et de TYPE 3.
Brossage, dépoussiérage soigné ou lavage basse pression (débit maximum 1200 l/h, pression maximum 40/60 bars avec une buse adaptée.

MISE EN OEUVRE : SYSTEMES E4V2W2A0 ou E4V2W2A1 selon les règles « ETICS »

ETATS DE L'ETICS	IMPRESSION	FINITION
ETICS Type 1 : Simples défauts d'aspect : encrassement plus ou moins marqué, avec présence importante de microorganismes, poussières, salissures	1 couche SOLUXANE dilué à 20 % d'eau à 200 g/m ²	1 couche SOLUXANE dilué à 10 % d'eau à 300 g/m ²
ETICS Type 2 : Encrassement, faïençage de la finition n'intéressant pas la couche de base	1 couche SOLUXANE dilué à 20 % d'eau à 200 g/m ² ou 1 couche d'HYDROFIX GRANITE à 250 g/m ²	1 couche SOLUXANE (400 g/m ²)
ETICS Type 3 : Encrassement, faïençage, microfissuration de la finition et éventuellement de la couche de base, fissuration localisée sauf aux joints de plaques sans rupture de l'armature	1 couche SOLUXANE dilué à 20 % d'eau à 200 g/m ² ou 1 couche d'HYDROFIX GRANITE à 250 g/m ²	1 couche SOLUXANE (400 g/m ²)

- **Remarques :** (extrait des règles professionnelles pour l'entretien et la rénovation de systèmes d'isolation thermique extérieure «ETICS»)
- **Note 1 :** Ces travaux ne peuvent être exécutés que sur des supports dont l'humidité est inférieure à 5 % en masse.
- **Note 2 :** Par référence au cahier 3035 du CSTB (Avril 1998), les teintes de finition, de coefficient d'absorption du rayonnement solaire supérieur à 0.7, sont exclues sauf sur les façades protégées de l'ensoleillement direct ou indirect. En montagne et au-dessus de 1300 m d'altitude, le coefficient d'absorption est limité à 0.5. Par ailleurs, on veillera à ne pas juxtaposer, en l'absence de joint de fractionnement, des teintes dont la différence de coefficient d'absorption est supérieure à 0.2.

SÉCURITÉ

- Dangereux – Respecter les précautions d'emploi.
- Voir la fiche de sécurité (FDS) et indications réglementaires sur l'emballage.
Renseignements et FDS disponibles sur Internet: www.quickfds.com fournisseur Akzo Nobel.
- Les traitements tels que le ponçage le brûlage, etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage humide devra être utilisé, si possible. Travailler dans des zones bien ventilées. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat.

La présente notice annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité, en fonction de conditions d'utilisation conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Les conseils donnés, notamment pour ce qui concerne les travaux d'entretien, n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds du chantier à mettre en peinture. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.